

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	8
Présents	23	Absents non représentés :	0
VOTANTS			31

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 12 avril 2016, après convocation légale reçue le 6 avril 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),
Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
M. Jean-Claude DANY, (Pouvoir donné à Mme Karine CANDALE),
Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Plan de soutien à l'investissement local 2016 – Aménagement du centre-ville de Monteux

Monsieur Claude PARENTI, Vice-président, explique à l'assemblée que dans le cadre du Plan de soutien à l'investissement local 2016, la Communauté de Communes a décidé de proposer à l'Etat une participation au financement du projet d'aménagement du centre-ville de Monteux. En effet, en complémentarité avec les objectifs du Contrat de Ville signé par la commune de Monteux en Juin 2015, il convient de prolonger les actions de requalification du centre ancien par le réaménagement du « tour de ville ».

Dans la continuité des politiques menées depuis plusieurs années sur le territoire intercommunal, l'enjeu de la Communauté de Communes est multiple :

- Réaffirmer la place du piéton dans la ville grâce à une politique de déplacements urbains volontariste et cohérente.
- Favoriser les conditions d'accessibilité et de mobilité dans les espaces publics et les édifices publics et privés.
- Redonner de l'attractivité au commerce de proximité.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Aussi, la Communauté de Communes entend solliciter l'aide de l'Etat, au titre du soutien à l'investissement local, pour mettre en œuvre le programme suivant :

- Aménagement de la voirie publique pour introduire les déplacements doux (pistes cyclables, voies piétonnes, ...)
- Organisation du stationnement pour limiter la place de la voiture en centre-ville sans compromettre son accessibilité
- Aménagement des espaces de transition entre la voirie et les espaces privés pour donner de la lisibilité aux commerces et favoriser l'animation des lieux publics (terrasses, marchés, expositions, ...)
- Travaux d'accessibilité pour le déplacement des PMR
- Requalification du mobilier urbain

Le coût prévisionnel de ce programme d'aménagement s'élève à 1 000 000 € H.T.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Claude PARENTI, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du Plan de soutien à l'investissement local 2016, pour la réalisation d'un programme d'aménagement du centre-ville de Monteux à hauteur de 400 000 €, soit 40% du montant prévisionnel estimé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 22/04/16